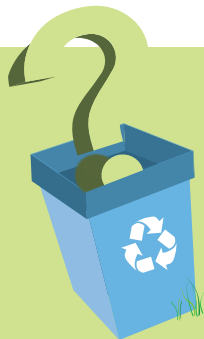


# DECHETS ACTUS

## La collecte des déchets : pour une optimisation du service



### GUIDE

L'association AMORCE, en lien avec l'ADEME, met à disposition un guide d'aide à l'élaboration d'un règlement de collecte, vous pouvez le télécharger avec le lien suivant :

[www.amorce.asso.fr](http://www.amorce.asso.fr)

Un bref résumé de ce guide reprenant les grands points du document est également téléchargeable à la suite de cette lettre sur [www.aveyron.fr](http://www.aveyron.fr)

[aveyron.fr](http://aveyron.fr)



L'AVENIR, L'AVEYRON  
L'Aveyron attractif

### Lettre technique 2014 du plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux de l'Aveyron

.....

*Camions, agents de collecte, 2 ou 4 roues, colonnes, sacs... une armada de matériels et d'hommes sont nécessaires pour faire fonctionner les services de collecte. Aussi il convient de fixer précisément les tâches à remplir par chacun mais également de consacrer de temps en temps quelques moments de réflexion sur l'organisation en place afin de maintenir un service de qualité sans alourdir l'impact financier ou environnemental des collectes.*



### LE RÈGLEMENT DE COLLECTE

Le Plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux (PDPGDND) prescrit l'adoption d'un règlement de collecte, pour les collectivités qui ne disposent pas encore d'un tel document, **avant fin 2014**.

Concernant les déchets non ménagers, le règlement de collecte devra être modifié avant fin 2015 afin de spécifier l'ensemble des modalités techniques et financières de la prise en charge des déchets assimilés par le service public.

Le règlement de collecte est un arrêté de police. Il est donc non seulement un outil pratique qui structure le service mais il sert aussi à recadrer les comportements litigieux.

Relire ou retravailler régulièrement ce document doit aussi permettre d'analyser l'organisation de la collecte au regard de la situation existante.

#### Que doit contenir un règlement de collecte ?

- ➡ la nature des déchets collectés et refusés par type de collecte et par type d'utilisateurs (ménages/non ménages)
- ➡ les informations sur les exutoires à disposition des habitants pour les déchets non pris en charge par le service de collecte
- ➡ les modalités de présentation à la collecte (type de contenants, volume hebdomadaire autorisé...)
- ➡ les conditions d'exécution du service (horaires et fréquences des collectes, gestion des jours fériés...)
- ➡ les modalités de financement du service : taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), redevance (REOM), redevance spéciale (RS)
- ➡ l'information sur les sanctions applicables en cas de non respect des modalités de présentation à la collecte.

Le PDPGDND prescrit, pour toutes les collectivités compétentes en collecte, la réalisation d'une étude locale d'optimisation des services de collecte avant l'automne 2015.

Une étude d'optimisation, telle que préconisée dans le plan départemental déchets vise plusieurs types de déchets et plusieurs axes de travail :

Types de déchets	objectifs
<ul style="list-style-type: none"> <li>- ordures ménagères</li> <li>- collecte sélective</li> <li>- verre</li> <li>- biodéchets</li> <li>- assimilés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- augmenter les performances du recyclage</li> <li>- maîtriser les coûts du service</li> <li>- assurer la sécurité du service</li> </ul>

### AUGMENTER LES PERFORMANCES DU RECYCLAGE

Une étude d'optimisation doit permettre, en cherchant à s'adapter davantage aux spécificités et aux évolutions du territoire, d'améliorer les quantités de déchets pouvant être recyclés.

#### Concernant les emballages recyclables et le papier

L'étude mettra en évidence la pertinence du mode de collecte actuel et de sa fréquence de collecte, au besoin elle proposera des solutions d'amélioration ou de substitution. Les modifications de collecte sont une occasion de refaire de la sensibilisation auprès des usagers sans oublier que cette communication doit être permanente et adaptée à chaque public.

Par exemple :

Pour les collectivités concernées par des zones touristiques, l'étude peut mettre en évidence des cibles et des moyens de sensibilisation adaptés aux résidences secondaires. Le kit camping d'Eco-Emballages fournit des supports pour les gérants et vacanciers.

#### Concernant le verre

L'étude doit permettre d'analyser l'efficacité ponctuelle du réseau de points d'apport volontaire en place. L'étude devra suivre statistiquement les performances des colonnes pour identifier notamment les zones sous-dotées ou les points où la dotation ou la fréquence de collecte doivent être augmentées.

Eco-Emballages propose d'une part un kit verre pour développer la communication sur ce matériau et d'autre part, depuis 2013, un tableur excel, mis à disposition via le SYDOM, pour mieux connaître et optimiser le réseau de colonnes de verre.



Eco-Emballages propose une panoplie d'outils à télécharger et personnalisables sur leur plateforme TRions+ : <http://www.trionsplus.fr/>.

Notamment des kits sur différentes thématiques (verre, camping, collecte, junior, habitat collectif).





**Rappel du plan sur la collecte sélective :** les collectivités en apport volontaire doivent mettre en œuvre leur nouvelle organisation en porte à porte d'ici la fin de l'année 2015. La collecte en porte à porte permettra d'augmenter le taux de recyclage et d'atteindre l'objectif du plan de 79% d'emballages ménagers recyclés

	Objectifs PPGDND		
	2010	2016	2022
<b>papiers, journaux, magazines</b>	<b>29</b>	<b>33</b>	<b>33</b>
<b>emballages</b>	<b>19</b>	<b>19</b>	<b>22</b>
<b>verre</b>	<b>30</b>	<b>33</b>	<b>36</b>

Ratio en kg par habitant

### Les initiatives sur le département

La Communauté de communes Millau Grands Causses, à la suite d'une étude d'optimisation réalisée en 2009, équipe progressivement ses communes depuis 2011 de colonnes semi-enterrées sur des points de regroupement en substitution des bacs individuels. *Ces équipements ont permis de sécuriser la collecte (suppression des marches arrières), d'optimiser les temps de collecte et d'en diminuer les coûts. La desserte des 14 communes formant l'intercommunalité en points de regroupement sera effective en 2015.*

Plusieurs collectivités assurent également la collecte de leur centre urbain avec des colonnes enterrées voire des conteneurs enterrés pour les rues très étroites où les camions ne peuvent circuler.

La Communauté de Communes Bozouls-Comtal a mis en place en novembre 2013, la collecte sélective en porte-à-porte (la CS était jusqu'alors effectuée en apport volontaire). Les premiers résultats sont encourageants, tonnages collectés en augmentation pour un taux de refus stable voire amélioré.



Il convient de rappeler que la collecte en points de regroupement est bien incluse dans la collecte dite en porte-à-porte ; elle se différencie de la collecte en apport volontaire par l'individualisation et l'identification du foyer ou groupe de foyers auxquels sont rattachés les conteneurs ; les points de regroupement sont également beaucoup plus denses que les points d'apport volontaire équipés de colonnes.

## MAÎTRISER LES COÛTS DU SERVICE

L'étude d'optimisation doit examiner plusieurs pistes d'action : fréquence et nombre d'agents de collecte selon les secteurs de la collectivité, redéfinition des circuits de collecte et des points de collecte (limiter le haut-le-pied, revoir la collecte des déchets occasionnels) pour organiser et fournir un service satisfaisant sans augmenter les coûts du service voire en les restreignant.

Une autre manière d'optimiser les coûts passe par la mutualisation de plusieurs collectivités.

➡ **Concernant les emballages recyclables et le papier**, la mutualisation peut par exemple permettre de créer un poste d'ambassadeur du tri et d'optimiser la réalisation des supports et la cohérence des actions.

➡ **Concernant le verre**, négocier un contrat unique pour plusieurs collectivités peut permettre de baisser le coût de la tonne collectée et d'obtenir un meilleur suivi de la prestation (à travers des statistiques de vidage par exemple).

### Les initiatives sur le département

En 2010, 5 Communautés de communes (Bozouls-Comtal, Canton de Laissac, Lot et Serre, Pays d'Olt et d'Aubrac, Séverac-le-Château) se sont regroupées pour réaliser une étude d'optimisation commune. Sur les différents leviers proposés, les 5 collectivités ont déjà concrétisé la mise en place d'un poste de chargée de communication «déchets» commun sur 4 communautés de communes ainsi qu'un appel d'offre commun à 2 collectivités pour l'acquisition de camions de collecte.

**Concernant les déchets assimilés**, c'est-à-dire ceux des professionnels, l'étude doit permettre de redéfinir les limites de ce service et proposer des pistes d'action pour mieux collecter ces déchets et donc mieux en extraire les valorisables. Cette étude peut être également l'occasion de mettre à jour ou mettre en place la redevance spéciale (la redevance spéciale (RS) correspond au paiement, par les producteurs de déchets non ménagers, de la prestation de collecte et de traitement de leurs déchets effectuée par la collectivité).

Il s'agira de définir précisément les redevables et les critères de facturation.

L'objectif prévu par le Plan est la mise en place effective de la redevance spéciale sur l'ensemble du périmètre du Plan avant fin 2015.



## ASSURER LA SÉCURITÉ DU SERVICE

L'étude d'optimisation doit également viser un objectif de sécurité maximale en veillant au respect de la recommandation R437 de mai 2008 éditée par la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie :

<http://www.ameli.fr/employeurs/prevention/recherche-de-recommandations/pdf/R437.pdf>

L'étude devra donc identifier s'il subsiste dans les circuits de collecte des marches arrières, des collectes bilatérales, des contenants collectés non homologués...

Il est également fortement recommandé de supprimer le « fini-parti », pratique reconnue comme accidentogène.

## RAPPEL - Déchèteries

**1** Une visite de votre(vos) déchèterie(s) sera effectuée dans le courant de l'année 2014 par la Direction de l'Environnement du Conseil Général afin de mettre à jour l'état des lieux départemental réalisé précédemment en 2010 et 2012. Cette visite sera également l'occasion de mieux connaître le matériel dont dispose les collectivités pour assurer les services de collecte.

**2** Avis aux collectivités qui n'auraient pas encore effectué le changement de régime : le changement de régime simplifié du fait du changement de la nomenclature ICPE est encore possible ; la Préfecture et le DREAL sont d'accord pour poursuivre l'instruction des demandes sous le bénéfice de l'antériorité.

## CONTACT

Conseil Général de l'Aveyron  
Direction de l'Environnement  
50, Route de Moyrazès  
12000 Rodez Cedex  
Tél. 05 65 55 09 50  
Fax 05 65 55 09 75

